

Arros INFOS

NUMERO

#14

Novembre 2021

VOTRE
JOURNAL
D'INFORMATION





Le mot du maire

Chères Arrosiennes, Chers Arrosiens,

Toute l'équipe municipale est heureuse de vous présenter ce 14ème numéro.

Il retrace ce que nous avons pu réaliser ensemble, dans des conditions encore difficiles pour nous tous, mais avec l'espoir cette fois d'une réelle amélioration pour notre vie au quotidien. Que nous puissions tous à nouveau réaliser nos projets, retrouver une vie normale, bénéficier de rencontres et d'animations relancées par nos dynamiques associations communales ainsi que vivre de nombreux projets enfin réalisables.

Je veux ici remercier Laurent Garcia d'avoir été volontaire pour assumer la tâche importante qui incombe au 4ème Adjoint, essentielle pour le suivi du fonctionnement de notre école et la liaison nécessaire avec nos associations, ainsi que l'aide qu'il apporte à tous par le biais de ses connaissances informatiques.

Grâce au travail réalisé par chaque commission, vous allez pouvoir découvrir toutes les actions engagées ; d'abord pour notre vie sociale et communale avec la volonté d'accompagner nos habitants en difficulté dans certaines démarches administratives ou pour mieux appréhender l'outil informatique, devenant chaque jour plus indispensable ; pour utiliser et mettre à jour tous les moyens d'informations ; pour renforcer la modernisation de notre école afin de la rendre plus performante et attrayante dans ses méthodes d'enseignements ; pour prioriser les projets sur les voiries dont certaines portions se sont tant dégradées ces derniers mois ; pour assurer l'entretien des bâtiments et leurs cortèges de mises aux normes obligatoires et permanentes ; enfin pour réaliser les projets de développement de notre commune pour la rendre attrayante et accueillante.

Certes, nous avons fait le choix de garder une taxation foncière faible malgré des dotations qui ne cessent de diminuer. En revanche, il nous faut ensemble accepter d'être patients sur certains travaux ou besoins, car la consolidation des comptes administratifs demeure notre priorité, raison pour laquelle aussi, depuis 7 ans, nous n'avons encore jamais engagé de nouveau prêt bancaire, tout en assurant les réparations de l'éclairage public, la réfection certes encore insuffisante des routes, l'entretien et la modernisation de l'école, l'extension et la mise aux normes du cimetière et l'initialisation des futurs projets qui seront engagés en 2022 comme cela vous est relaté dans les pages qui suivent !

N'oubliez pas enfin, que votre Mairie demeure à votre écoute par tout moyen et pour tout sujet que vous voudrez bien lui exposer afin que vos Elus puissent les aborder ensemble et vous apporter des réponses.

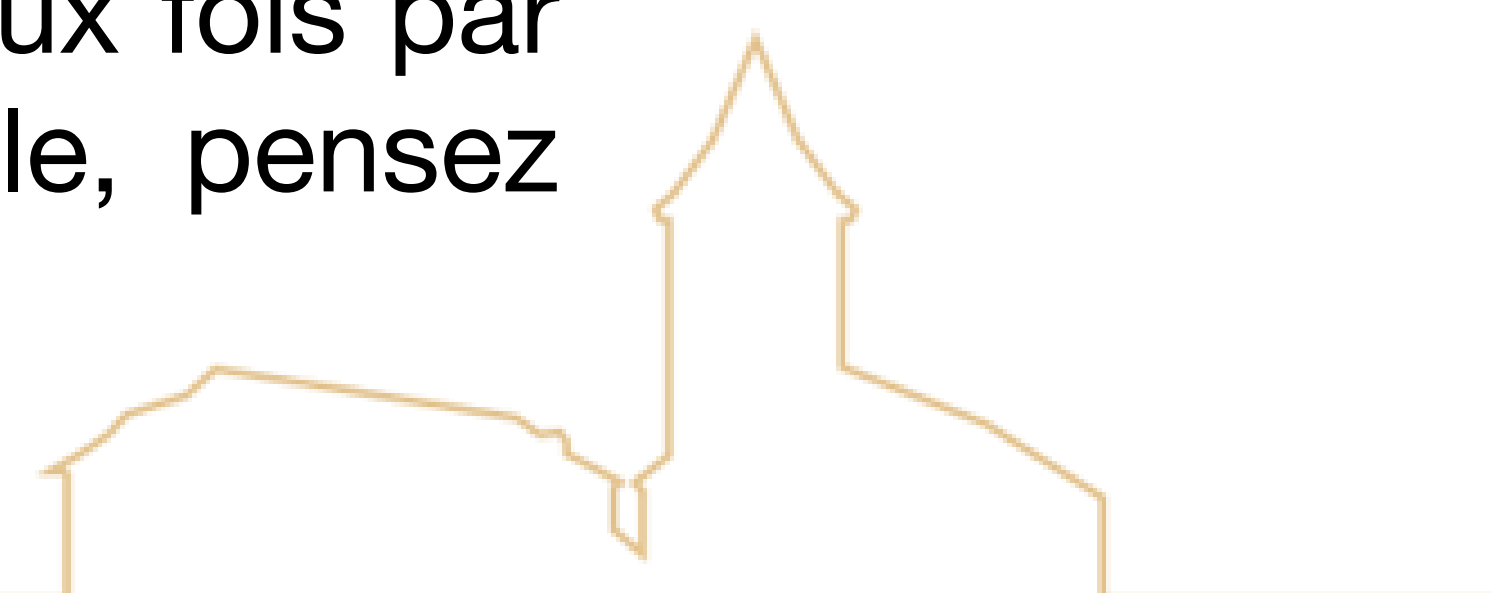
Nous espérons enfin vous retrouver nombreux sur la place du Village, le 11 novembre prochain, pour notre cérémonie commémorative !

Bonne lecture

Gérard d'Arros
Maire d'Arros-de-Nay

Vous avez entre les mains le bulletin municipal d'Arros-de-Nay, édité deux fois par an, en novembre et en mai. Pour vous informer de la vie communale, pensez également à consulter le site www.arrosdenay.fr.

Merci à tous ceux qui ont participé à la rédaction de cette édition.



À LA UNE !

Sommaire



p8

Recensement



P15

APE

Etat civil	p3
Les brèves	p4
Vie municipale	p6
Finances	p11
Travaux & aménagements	p12
Jeunesse	p14
La parole aux associations	p16

Page de couverture :

Photo réalisée par la commission communication de la mairie

Etat civil

Mariages / Pacs

Mathieu CARDON et Larisa LUCHNIKOVA, le 29 mai 2021

Joël CALMES et Marie-Anne LORIN, le 28 août 2021

Décès

Joseph HARDY, le 1er juin 2021

Josette SEGALAS-TALOUS épouse LACROUX, le 09 juillet 2021

Naissances

GUITTARD Swann, le 15 mai 2021

GHOZZI Zelda, le 23 juin 2021

ROCHE Eden, le 5 août 2021

CAMPS-GUIRAN Jeanne, le 2 septembre 2021

OMPRARET-LABERNADIE Loan, le 14 septembre 2021

HOURTANÉ Lila, le 25 septembre 2021

Les brèves

Retrouvailles - Repas du village sous les halles

Un grand **MERCI** au comité des fêtes pour avoir organisé une soirée festive le 28 août dernier, sous les halles du village.

C'est avec bonheur que les habitants se sont retrouvés, satisfaits de renouer un peu avec les rassemblements d'avant Covid et heureux d'entendre et voir jouer la banda Lous Esberits d'Arros.

Tout a commencé par un apéritif et s'est poursuivi par le service du repas : melon et jambon de pays, moules frites et tarte aux pommes accompagnée de glace à la vanille.

C'était bon, convivial et joyeux !



Les aventures de Pataruc ont séduit le public !

Pataruc a fait rire aux larmes les petits et grands Arrosiens, le 9 octobre dernier dans la salle de la maison pour tous. Ce spectacle clownesque, organisé par la bibliothèque en association avec la mairie, est une magnifique production de la compagnie Gaf’alu.

« **Tombé sur un livre** » fut un enchantement pour les enfants qui riaient aux éclats, participaient joyeusement en tapant des mains, en chantant, gonflaient les joues, prenaient un air méchant au rythme des demandes de **Lionel Jamon**. Le comédien, tour à tour fée maléfique, clown attachant, en fait tant que les décors deviennent inutiles.

Les spectateurs font partie intégrante de l'histoire, grâce au metteur en scène **Sandrine Bernard**. Tout au long de ce spectacle interactif, les enfants s'en sont donnés à cœur joie, ils ont vécu un vrai moment de féerie, de poésie et sont repartis ravis de leur belle aventure.

Un moment magique pour les enfants, qui sont entrés à leur tour, dans le livre de Pataruc !

 www.pataruc.fr
 gafalu@orange.fr



Louer la Maison pour Tous est à nouveau possible

La location de la Maison pour Tous est à nouveau possible sous certaines conditions. Depuis le 9 août, les réceptions de mariages, comme les fêtes privées, qui ont lieu dans des établissements recevant du public (salles des fêtes, hôtels, châteaux, chapiteaux...) sont soumises à l'application du pass sanitaire. La responsabilité de son contrôle revient à l'organisateur de la fête.

Des informations complémentaires sont disponibles en mairie ou sur le site internet sous la rubrique « Pratiques ».

Pour rappel, la salle peut être louée pour **150 personnes maximum**.

Voici également les tarifs applicables pour les habitants de la commune :

	SALLE	CUISINE	VAISSELLE
Location 24 heures	70 €	+ 20 €	+ 10 €
Location 48 heures	100 €	+ 30 €	+ 20 €
Location estrade petite hauteur (50 cm) + montage/démontage	50€ + 50€		
Location estrade grande hauteur (115cm) + montage/démontage	80€ + 100€		
Caution	200 €		
Chauffage (période du 15 octobre au 1 ^{er} mai) / Par jourde location	20 €		

Vie municipale

La mairie change d'adresse mail

Vous avez besoin de prendre contact avec la Mairie, nous vous rappelons ici toutes les informations utiles :

Mairie d'Arros de Nay

Adresse

Place du Corps-Franc-Pommiès

64800 Arros-de-Nay

Horaires d'ouverture :

- Mardi de 15h à 17h
- Mercredi de 15h à 19h
- Jeudi de 15h à 17h
- Vendredi de 15h à 17h

Tél. : +33 5 59 71 23 16

Fax : +33 5 59 71 25 04

<https://www.arrosdenay.fr/accueil>

mairie@arrosdenay.fr



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel est le rôle du conseil municipal ?

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE

ÉLUS MUNICIPAUX

Assemblée d'élus municipaux chargée de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les conseillers municipaux sont élus tous les 6 ans au suffrage universel.

VOTE

BUDGET COMMUNAL

APPROUVE

CRÉE

SUPPRIME

SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

FAVORISE

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

COMMERCES

GÈRE LE PATRIMOINE COMMUNAL

PLU

VOIRIE

L'ACTION SOCIALE

CRÈCHES

PERSONNES ÂGÉES

ÉCOLES

DÉCIDE L'AIDE AUX ASSOCIATIONS

Direction de l'information légale et administrative

vie-publique.fr | 2019

vp

Laurent GARCIA, nouvel adjoint

Au cours du conseil municipal du 16 septembre dernier, les élus ont procédé à l'élection du 4ème adjoint qui aura pour mission de prendre en charge les actions et commissions relatives à la communication avec les administrés, l'école, les associations et à dynamiser le village.

Laurent GARCIA s'est porté candidat. Il a été désigné 4ème adjoint à l'unanimité.

BULLETIN MUNICIPAL

Ateliers informatiques et numériques à destination des adultes

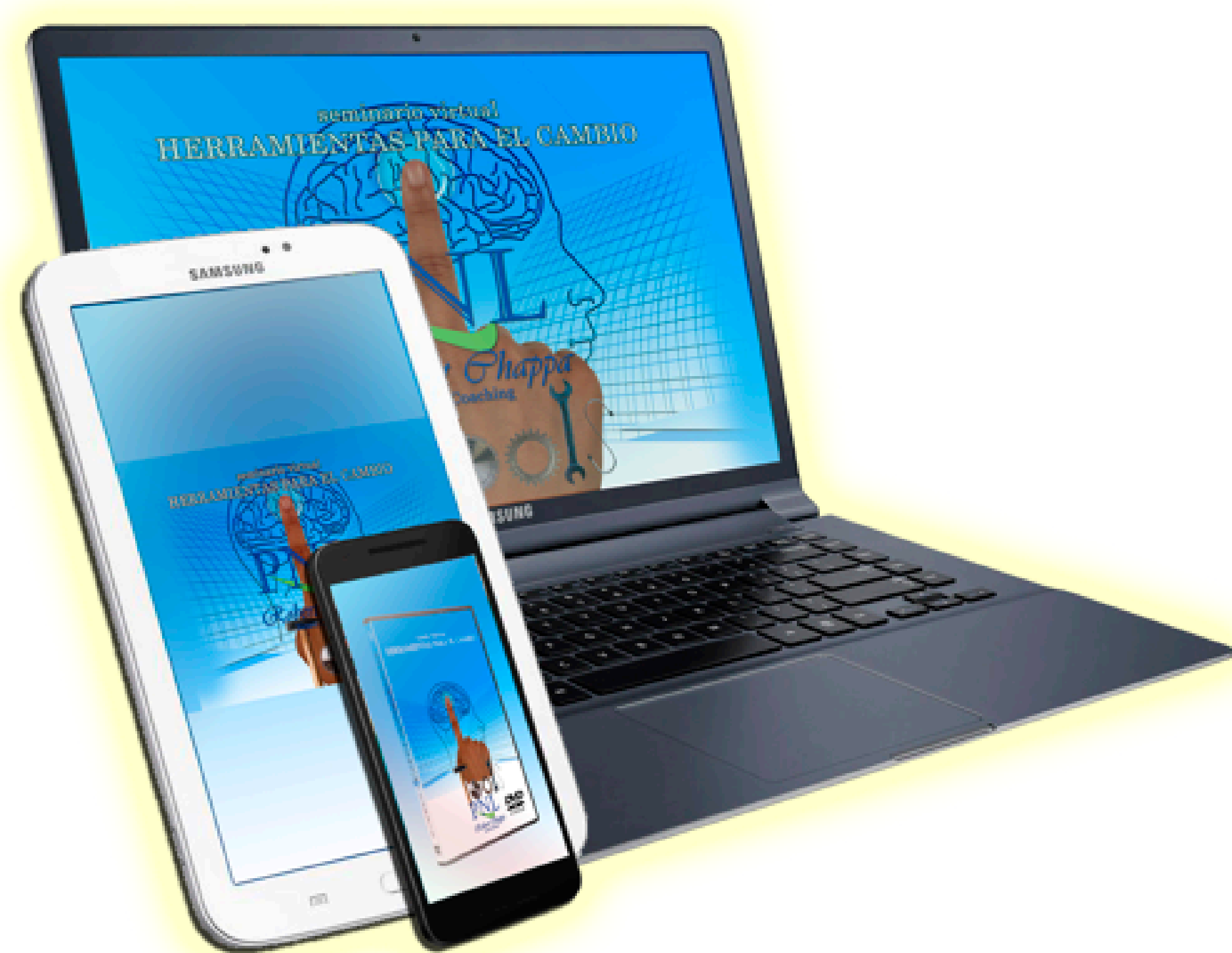
7

Arros INFOS

La municipalité d'Arros-de-Nay, avec la commission d'action sociale, va organiser en début d'année 2022, des ateliers d'utilisation et de maniement des outils informatiques.

Franchissez une fois pour toutes les barrières du numérique, c'est l'objectif que s'est fixé la commission d'action sociale en mettant en place des sessions de formations qui s'adressent à l'ensemble des habitants de la commune. Pour parvenir à mettre à disposition un bon enseignement et une assimilation facile du numérique par les participants, il est envisagé 2 niveaux de formation :

- Initiation
- Perfectionnement



La formation propose un accompagnement sur différents objets connectés (tels que ordinateur, tablette, smartphone, box internet...), des ateliers (prise en main de l'outil numérique pour effectuer des démarches administratives en ligne, éviter les arnaques numériques, envoyer des photos, réaliser des visios, ...). Les cours comprennent une formation théorique la plus courte possible afin de favoriser la pratique, répartis en 3 séances de 2 heures chacune.

Il est bien entendu que les séances se dérouleront dans la convivialité et la bonne humeur sans oublier les gestes barrières et le pass sanitaire.

Il ne reste plus qu'à s'inscrire. Si vous êtes intéressés, contactez sans attendre la mairie pour vous inscrire sur une première session qui pourra avoir lieu en début d'année.

Nouveau système de gestion de la cantine et de l'ALSH

A compter du 8 novembre, un nouveau service internet est mis en place sur le site de la mairie d'Arros-de-Nay afin de permettre aux parents de réserver en ligne les prestations de cantine, de garderie et de centre de loisirs (ALSH) de leurs enfants.

C'est le **portail famille** !

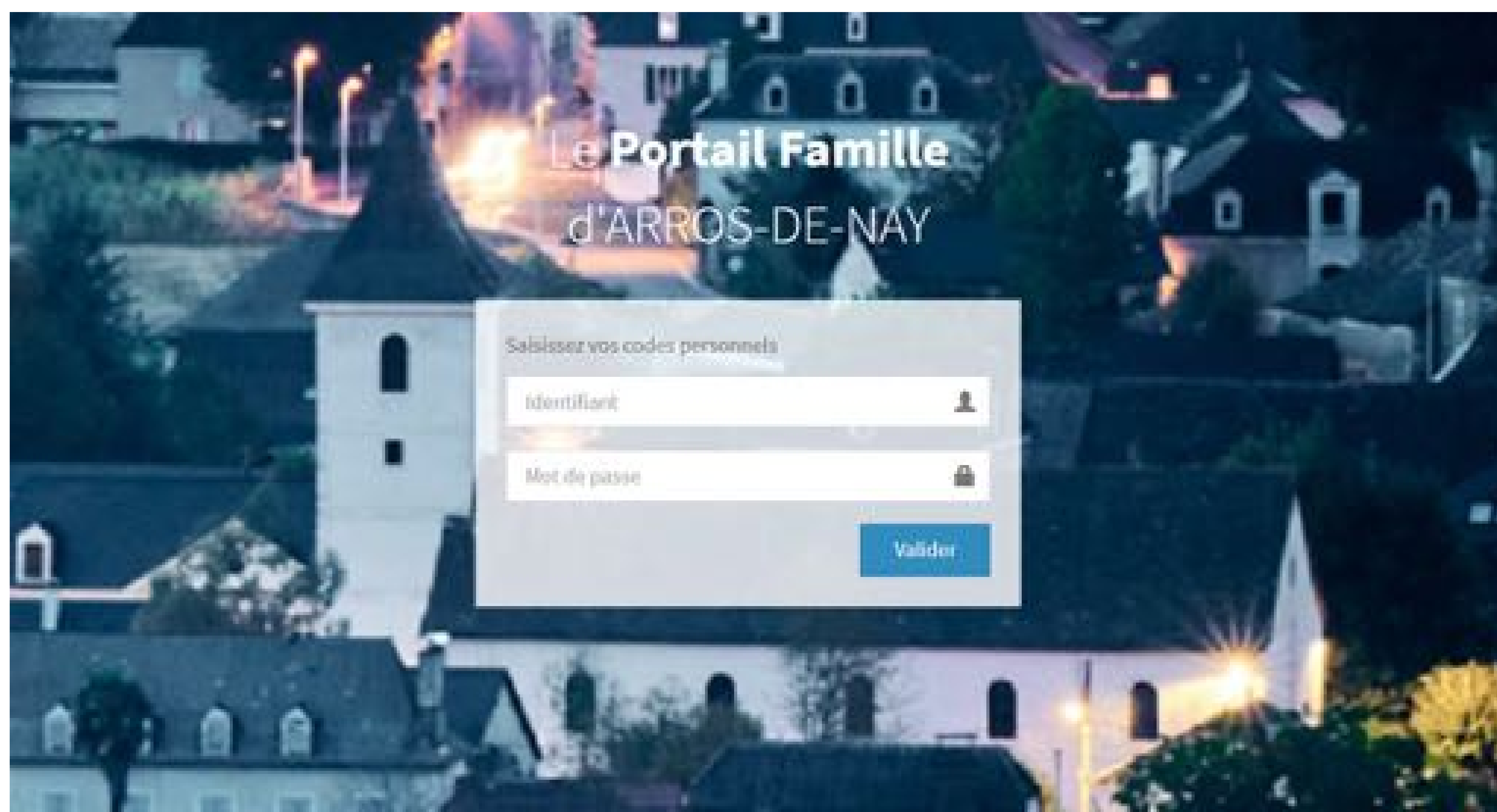
Ce portail permet également de consulter et régler les factures à travers le site sécurisé de paiement en ligne des collectivités locales Payfip.

Des codes spécifiques de connexion seront attribués à chaque parent.

Pour vous aider dans cette démarche, des guides d'utilisation du portail famille et de paiement en ligne au travers du portail sont disponibles sur le site internet de la mairie d'Arros-de-Nay dans la rubrique « Jeunesse » et également en consultation sous format papier à la mairie.



<https://portail.arrosdenay.fr>





Recensement à Arros-de-Nay en 2022

Sur un cycle de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées.

À quoi ça sert ? C'est un véritable outil pour les élus

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

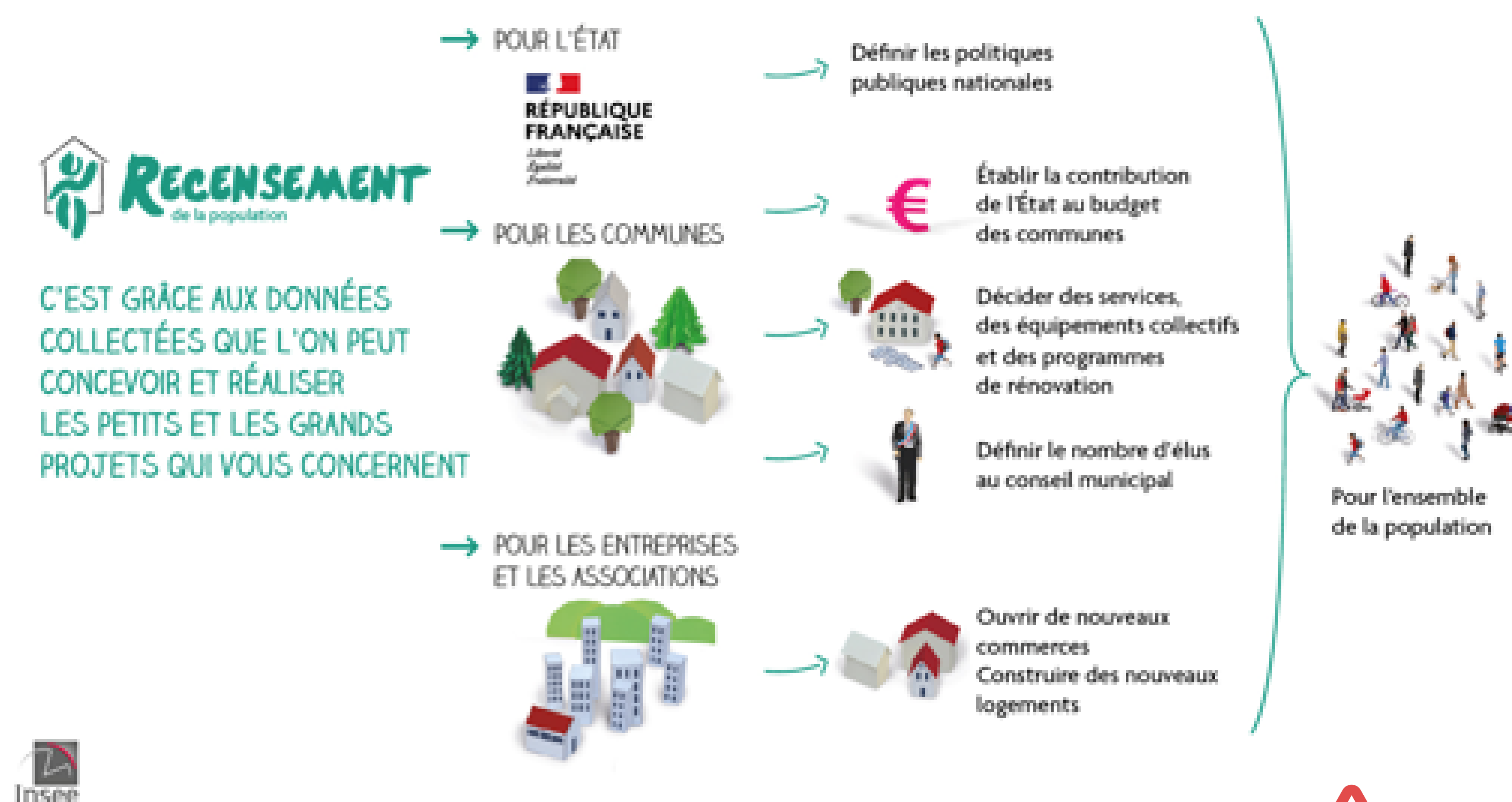
Connaître la population française : Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes :

- De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.
- Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité : La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



**Le recensement de la population est gratuit.
Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.**



Comment ça marche ?

Avant la collecte : des agents recenseurs formés par l'Insee sont recrutés. Ils effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte : Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent, munis de leur carte officielle, chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Après la collecte : Le maire signe le récapitulatif de l'enquête. L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. **Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.** Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Le recensement de la population respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.

Et pour Arros ?

Ainsi, la population d'Arros-de-Nay devait être recensée en 2021. Pour cause de pandémie COVID, les opérations de recensement ont été reportées et se dérouleront du **21 janvier au 20 février 2022**.

Deux types de questionnaires sont utilisés pour la collecte des informations auprès des habitants :

- la feuille de logement, pour décrire les caractéristiques du logement, lister les personnes qui y vivent et décrire leurs liens de parenté
- le bulletin individuel, qui permet de recueillir des informations sur chaque personne vivant habituellement dans le logement

Voici les 2 agents recenseurs pour notre commune :
Jean-Pierre DUFRENE et Alain DEMESSINE



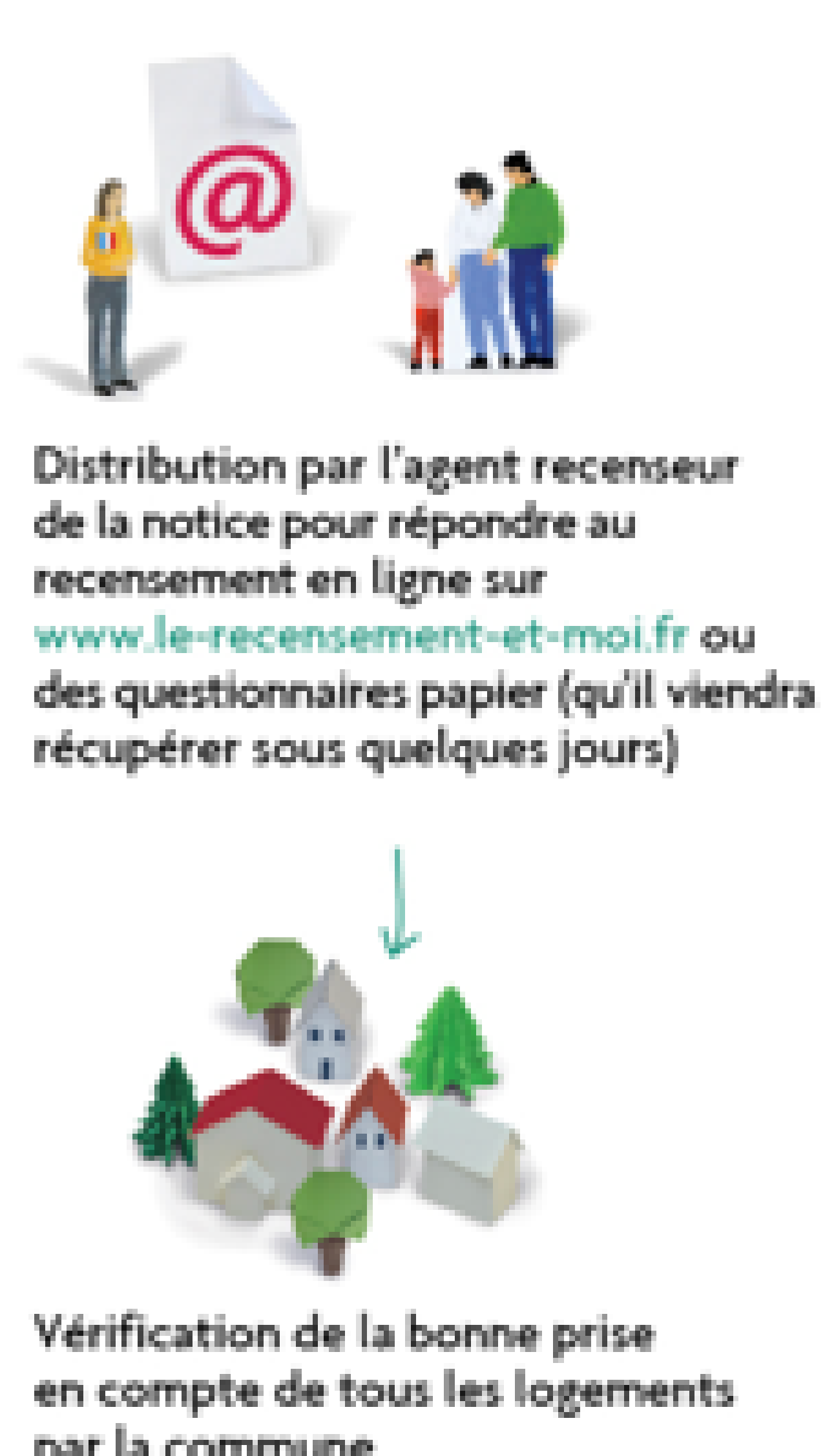
Un acte simple, un geste civique utile à tous !

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

AVANT LA COLLECTE



PENDANT LA COLLECTE



APRÈS LA COLLECTE



IntraMuros : l'essentiel de la commune au bout des doigts !

La Communauté de communes du Pays de Nay adhère à la plateforme **IntraMuros**, permettant ainsi aux 29 communes du territoire de bénéficier gratuitement de ce nouvel outil de communication dédié à la vie quotidienne de ses habitants.

Toutes les informations essentielles, en 4 onglets !

Services : Informations pratiques (réglage des notifications souhaitées, boîte à idées, sondages...)

Journal :

- Actualités communales (ex : événement culturel, protocole sanitaire, comptes-rendus des conseils municipaux, fermeture d'une route pour travaux...) renseignées par la mairie et/ou les associations.
- Actualités intercommunales (ex : nouveau calendrier de collecte, inscriptions aux transports scolaires, enquête sur les habitudes de consommation...) renseignées par le Pays de Nay.

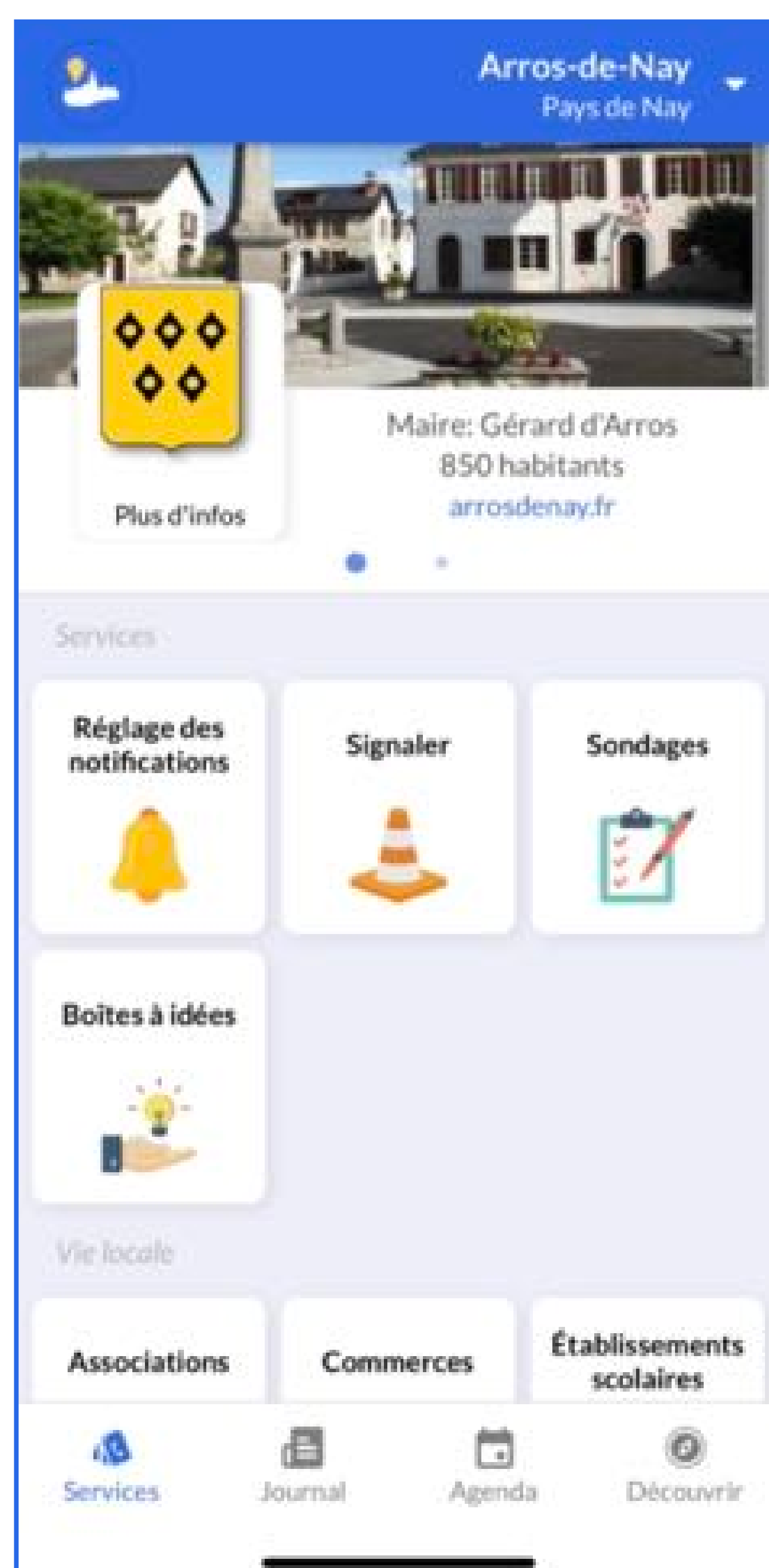
Agenda : Événements à venir sur la commune (don du sang, forum des associations, conseil municipal...) et ses environs. Ces éléments sont renseignés par la mairie, mais aussi par le Pays de Nay, ou les associations.

Découvrir : Idées de balades aux alentours, coordonnées et informations touristiques.

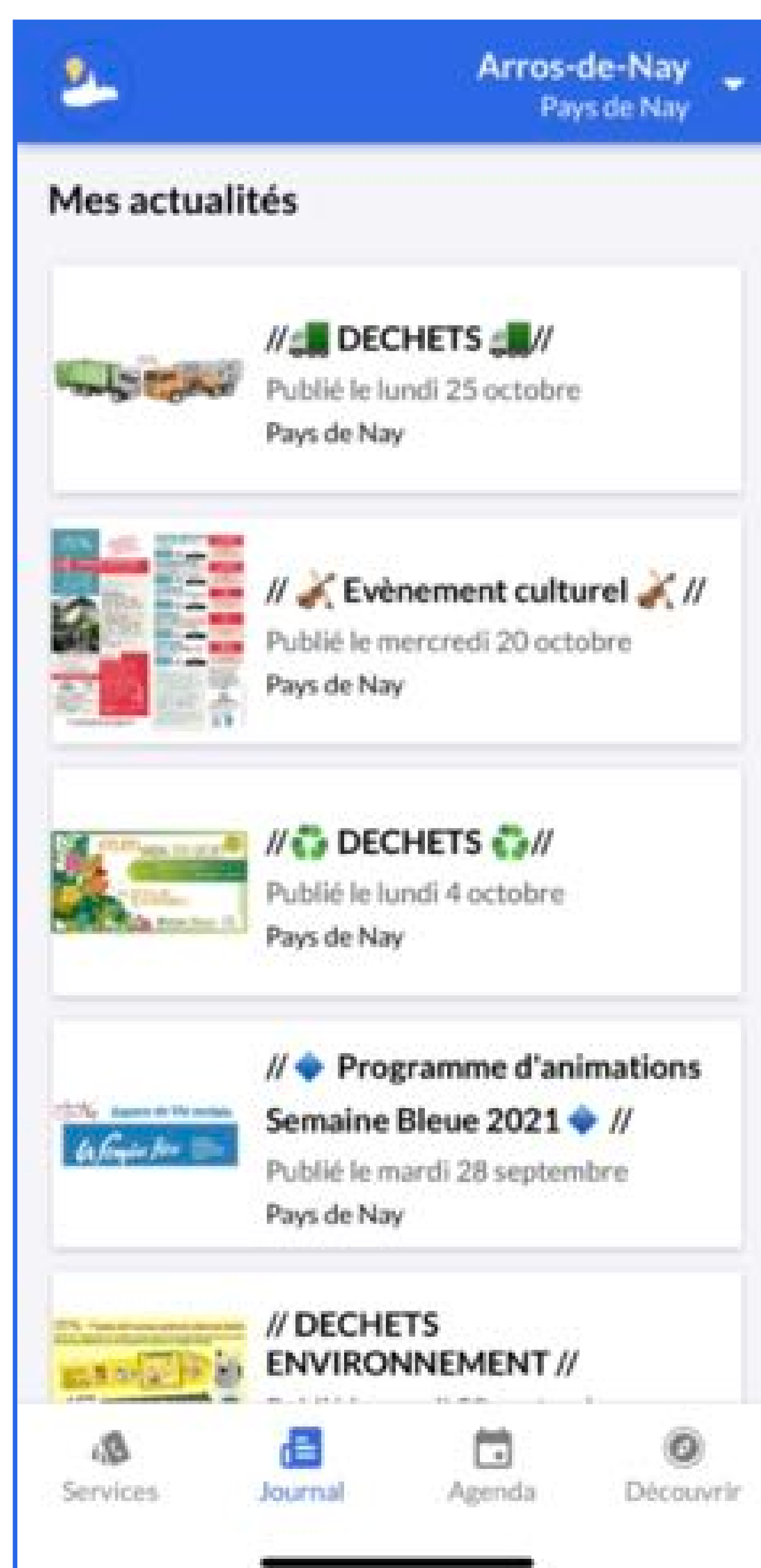
S'informer, être informé, communiquer et interagir... Une appli idéale pour rester connecté avec la ou les commune(s) de son choix !



SERVICES



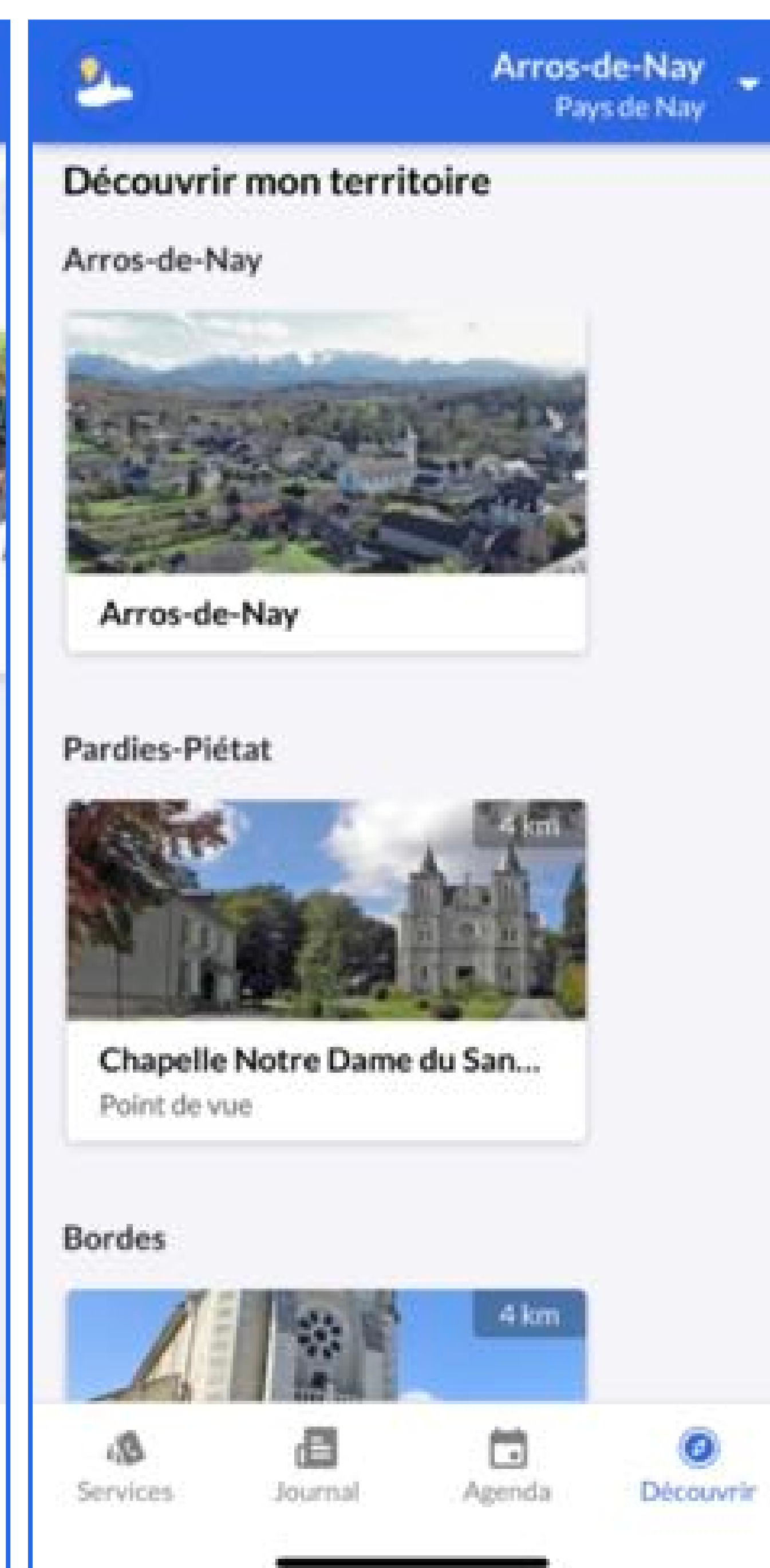
JOURNAL



AGENDA



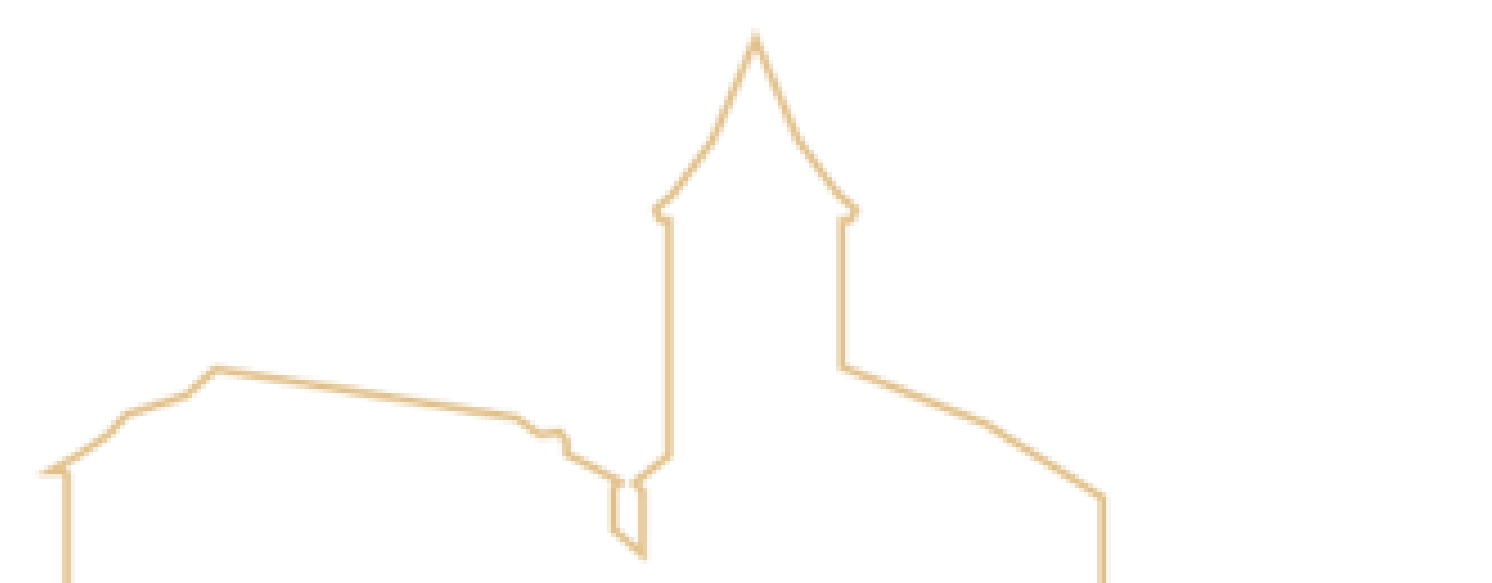
DECOUVRIR



QR code d'Arros-de-Nay



<https://appli-intramuros.fr>



Finances

Le budget communal : point financier sur les projets

Dans le dernier bulletin, nous vous avons présenté les priorités pour 2021 et les dépenses correspondantes pour mener à bien différents projets. Nous vous proposons de faire un point sur chacun d'entre eux.

Concernant **la voirie**, avec le gel du mois de janvier dernier, notre réseau routier communal a beaucoup souffert et des financements urgents supplémentaires s'avèrent indispensables à trouver dès cette fin d'année. A ce jour la somme de 69 396 € a déjà été engagée pour la restauration du chemin de la bascule, du chemin de traverse, d'une portion de l'impasse de Bees et de la route des carrières, ainsi que la rénovation de trottoirs route d'Oloron et la mise à la côte des différents regards sur ces portions.

Pour **le cimetière**, le conseil municipal a engagé une dépense nécessaire de 9 338 € pour l'agrandissement et l'embellissement de l'espace funéraire (jardin du souvenir et columbarium). De plus, comme la réglementation l'exige, les chemins piétonniers du cimetière vont être aménagés à l'aide d'un revêtement adapté afin de faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux, pour un montant de 21 530 €, vont être réalisés par l'entreprise Despagnet avant la fin de l'année.

Dans le cadre de la modernisation de **notre école**, nous avons été sélectionnés, dès cette année, pour bénéficier d'une aide à l'investissement numérique pour les différentes classes. Nous avons obtenu une subvention qui couvre environ 57 % de l'investissement réalisé de 13 975 €. Cette modernisation rend notre école plus performante en prenant en compte les nouvelles technologies de l'information.

Nous sommes aussi, comme toutes les autres communes du Pays de Nay, à la recherche de revenus permettant de compenser les réductions permanentes des dotations de l'Etat. Nous sommes donc attentifs à toute opportunité d'**investissement** pour accroître le patrimoine locatif de la commune. Outre l'intérêt financier, cela permet de **développer l'attractivité de notre village** et de maintenir les 4 classes de l'école. C'est dans cette optique que l'équipe municipale travaille depuis son élection sur le projet de **réhabilitation du presbytère**, prévu en deux logements à caractère social de type T4. Ce projet est en cours d'instruction avec l'aide du service intercommunal du patrimoine et de l'architecture de l'agence publique de gestion locale afin d'obtenir toutes les aides financières possibles.



Enfin, à la demande de la commune, le conseil départemental a réalisé une expertise sur **le pont Barrère**, situé sur la route des carrières. Le rapport d'expertise précise que des travaux sont nécessaires afin de consolider cet ouvrage dont nous rappelons qu'il est interdit aux engins dont le tonnage est supérieur à 3 tonnes.

Nous avons demandé des devis à plusieurs entreprises pour permettre la réalisation de ces travaux dont la dépense pourrait s'élever à 30 000 €. Nous recherchons donc des aides pour ce financement aux services de l'état et des collectivités territoriales. Nous envisageons réaliser ces travaux en 2022.

Travaux & aménagements

Entretien de la voirie communale

Comme prévu et annoncé dans notre dernier bulletin municipal, cette année encore le conseil a investi dans la réfection des routes de la commune.

Ainsi plus d'1 km d'enrobé ont été complètement refait :

- Route de la bascule (entre le carrefour de l'ancienne boulangerie, la route vers Bourdettes et le début de la côte du Moun de Rey)
- Impasse de Bees
- Chemin de Traverse
- Trottoir du carrefour de la route départementale et de la route des Pyrénées

Le montant des opérations s'élève à 55 439 € HT et sont subventionnés à hauteur de 13 376 € HT par le département.

Lors de la dernière réunion de la commission bâtiment & voirie, l'accent a été mis sur l'état de nos voiries.

Il a alors été décidé d'allouer un budget complémentaire pour ce poste de l'ordre de 35 à 40 000 €, toujours sur fond propre. **La priorisation est en cours d'étude.**

En fonction de la disponibilité de l'entreprise, ces travaux pourraient être réalisés sur cette fin d'année, ou en début d'année prochaine.

Réaménagement du cimetière

L'obligation de rendre accessible notre cimetière aux personnes à mobilité réduite a offert au conseil municipal l'opportunité de réfléchir à un projet global qui intégrerait les obligations réglementaires mais aussi d'aménager d'un espace cinéraire dédié aux cendres par l'extension du columbarium, l'implantation de cavurnes, et la création d'un jardin du souvenir.

Un important travail a été conduit par le CCAS et les aspects suivants ont été pris en compte :

- **Rédaction d'un règlement intérieur du cimetière communal** qui spécifie les éléments essentiels garantissant la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique de ce lieu qui doit être un lieu de recueillement et de souvenir.

Par ailleurs, le règlement précédent ne prévoyait qu'une classe de concession : la concession perpétuelle. Le nouveau règlement qui entrera en vigueur à compter du **1er décembre 2021** a été présenté au Conseil Municipal du 16 septembre.

Il prévoit la création de deux nouvelles classes de concession :

- ✓ la concession d'une durée de 15 ans
- ✓ la concession d'une durée de 30 ans

La classe de concession perpétuelle ne sera plus proposée.

Les tarifs suivants ont été arrêtés :

	Concession 2,64 m2	Concession 5,28 m2	Case Columbarium
Concessions de 15 ans	160 €	320 €	400 €
Concessions de 30 ans	250 €	500 €	600 €

- **Prise en compte d'une quinzaine de tombes visiblement abandonnées.** Une procédure de reprise de concession sera engagée et un procès-verbal constatant l'état d'abandon sera établi. Dans le cas où la résidence des descendants ou de successeurs n'est pas connue un avis sera affiché à la mairie et à la porte du cimetière.

Par ailleurs un panneau identifiera les concessions dont l'état d'abandon aura été constaté ; leur liste sera tenue en mairie et mise à la disposition du public.

Après un délai de trois ans un nouveau contrat de concession sur les terrains repris pourra être établi.



- **Agrandissement du columbarium par l'implantation de neuf cavurnes et création d'un Jardin du Souvenir.** La mise à disposition de ces installations permettra aux familles de déposer les urnes cinéraires ou de répandre les cendres de leurs défunts au jardin du souvenir.
- **Localisation précise des sépultures** par l'établissement d'un plan d'ensemble affiché à l'entrée du cimetière pour une identification claire des différentes allées et le positionnement de chaque emplacement.
- **Circulation facilitée dans les allées** notamment pour les personnes à mobilité réduite. Pour cela, les allées seront remises à niveau pour permettre un accès plus facile aux tombes et caveaux.



Cimetière d'Arros-de-Nay

Jeunesse

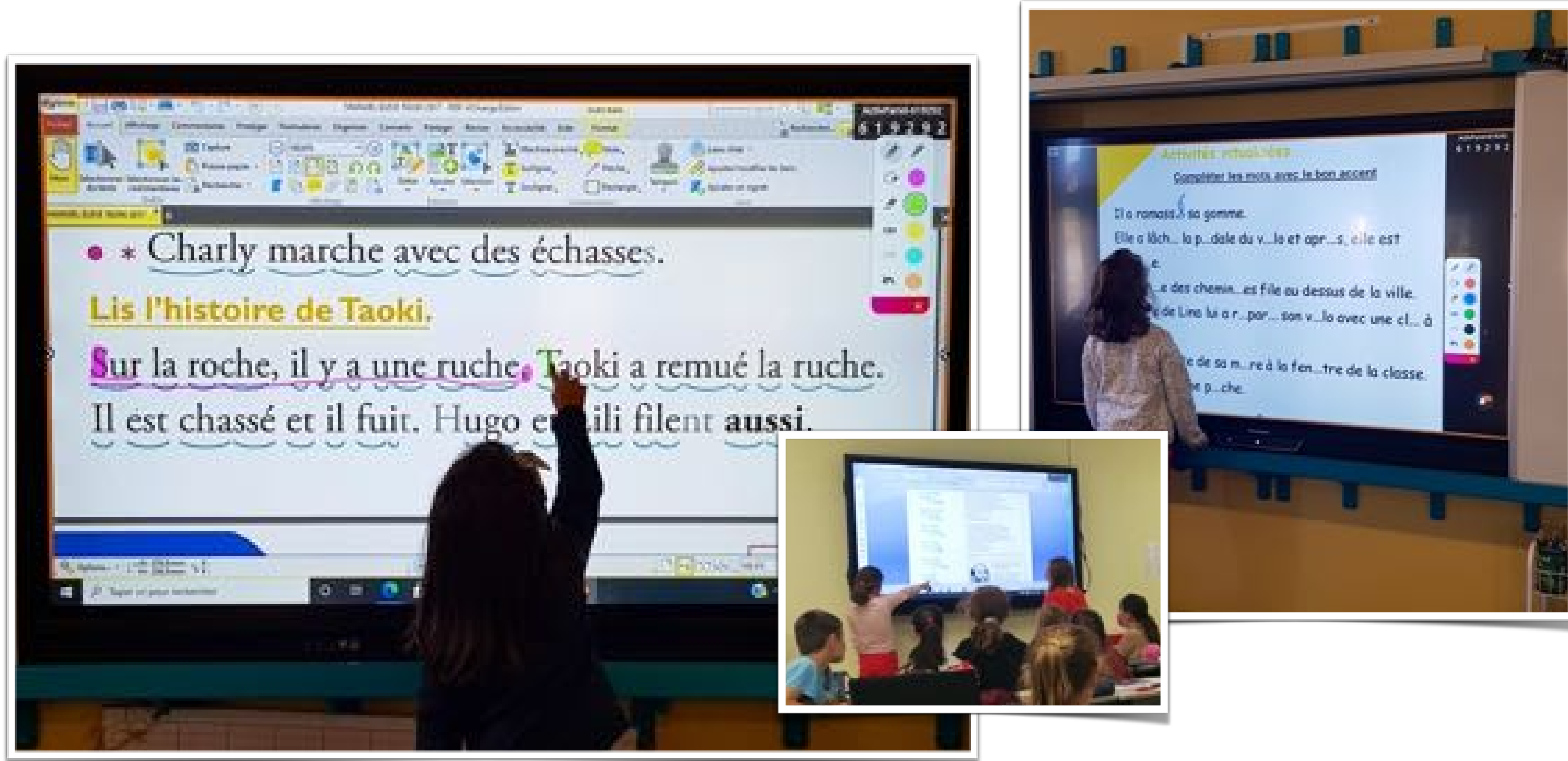
Des tableaux numériques à l'école

Après quelques travaux électriques et le raccordement d'internet dans les classes, les **tableaux numériques** tant attendus ont été installés, au début de l'été, dans les trois classes de CP, CE et CM.

Les enseignantes ont toutes été dotées d'un ordinateur portable et initiées à l'utilisation des écrans numériques. Quant aux élèves, c'est lors de la rentrée des classes de Septembre qu'ils ont découvert les énormes écrans fixés sur les murs à la place de leurs anciens tableaux blancs.

La mairie a dépensé 14 000 € pour ce projet ; au titre du plan de relance, l'état a également subventionné cette démarche à hauteur de 8 000 €.

Après quelques tâtonnements et appréhensions légitimes lors des premiers contacts avec l'écran, on peut dire que le courant est passé et que tout le monde (enseignants et élèves) s'est très vite adapté. Au bout de quelques semaines d'utilisation, les avis sont unanimes pour dire que cet outil apporte une véritable plus-value dans l'enseignement au quotidien, tant au niveau des enseignantes que des élèves.



Le témoignage des maîtresses :

« L'atout principal de l'écran numérique interactif (ENI) est la manipulation directe, "tactile" des éléments au tableau. Il permet également de diffuser des documents audio/vidéo dans des conditions optimales pour les enfants.

Les élèves d'Arros-de-Nay, du CP au CM2, ont rapidement pris en main l'outil et se montrent enthousiastes. Cet outil leur permet de collaborer dans leur travail.

L'ENI permet aux enseignants de gagner du temps en classe, puisqu'il est possible de présenter et d'annoter des documents en un instant. »

Les témoignages des élèves :

« C'est une grosse tablette géante. »

« C'est bien, ça facilite la tâche, c'est pratique, on perd moins de temps. On peut y faire des activités de calcul, de français et de grammaire. »

« On peut rajouter de la couleur sur les textes ou effacer avec la main. »

« On peut aussi regarder des films ou écouter de la musique. »

Association des Parents d'Elèves

C'est avec un nouveau bureau plein d'enthousiasme que l'APE entame cette année 2021-2022, qui s'annonce enfin de nouveau riche en échanges et événements conviviaux.



Composition du bureau APE 2021-2022:

- Président : Yann HARDY (papa de Chloé CM2 et d'Emma CE2)
- Vice-président : Amaury Paillard (papa de Sibylle GS et d'Henri PS)
- Trésorier : Aude CAMY-MAHOURAT (maman d'Esteban CE1 et de Thiago MS)
- Secrétaire : Nadège GROLHIER (maman de Manon CE1)

Quoi de mieux pour commencer l'année scolaire que l'inauguration du nouveau jeu de la cour d'école offert par l'APE (photo) ? Cette dernière s'organisera avant la fin 2021.

Cette saison verra aussi le grand retour de Festiv'arts, événement pour lequel l'APE est traditionnellement fortement impliquée. De nombreux événements viendront aussi ponctuer l'année (carnaval, fête de l'école) pour que nous retrouvions tous le goût de la fête et du partage. Comme tous les ans également, l'APE proposera des ventes de madeleines, chocolats et sapins de Noël afin de pouvoir contribuer au financement des activités proposées par l'équipe enseignante (sorties culturelles ou sportives).

Les portes de l'APE sont ouvertes à tous ceux qui comme ses membres, souhaitent s'investir avec dynamisme et bonne humeur pour offrir de beaux moments à nos enfants.

✉ ape.arros@gmail.com



La parole aux associations

Lou-Zoom Photos

Le club Lou Zoom Photos vous donne rendez-vous un lundi sur deux à 18h30.

Des sorties sont organisées tout au long de l'année. Le montant de la cotisation est de 20€.

Pour plus d'informations, vous pouvez suivre l'association sur le site internet ou directement appeler Régis.



<http://louzoomphotos.wpweb.fr>



louzoomphotos@gmail.com



06 51 07 73 46 - Régis

Rencontres & Loisirs

L'association « Rencontres et Loisirs » reprend ses activités, dont l'organisation de voyage.

Si vous êtes intéressés et souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter son président Roland Peltier par mail.



peltier.roland@orange.fr



Les rôlistes de Castलगoupil

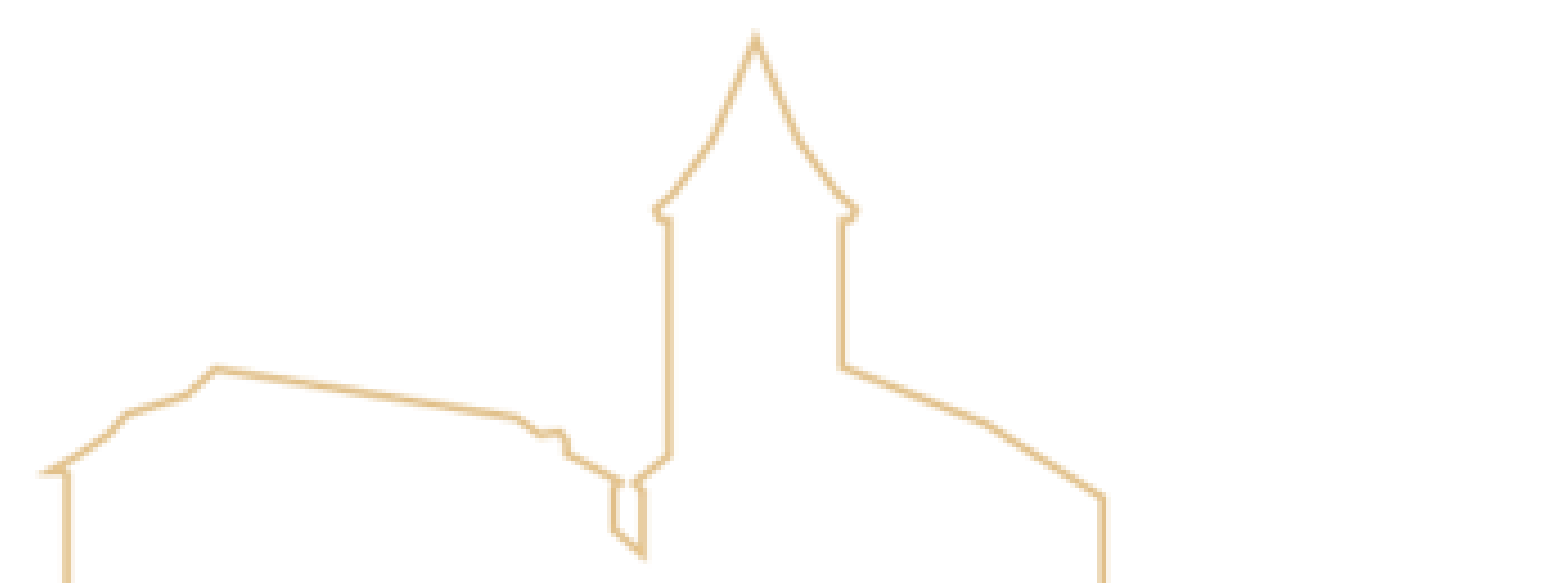
Venez découvrir le jeu de rôle à Arros-de-Nay au près de Thibault, les samedis et dimanches après-midi de 13h à 18h.



thibaultsanjaume@gmail.com



06 74 90 76 56 - Thibault



Festiv'Arts 2022

L'association Chemins des Arts est heureuse d'annoncer que l'édition 2022 de Festiv'Arts pourra avoir lieu. Cette édition reprendra les grandes lignes du projet 2020 annulé (tout comme l'édition 2021) pour cause de COVID.

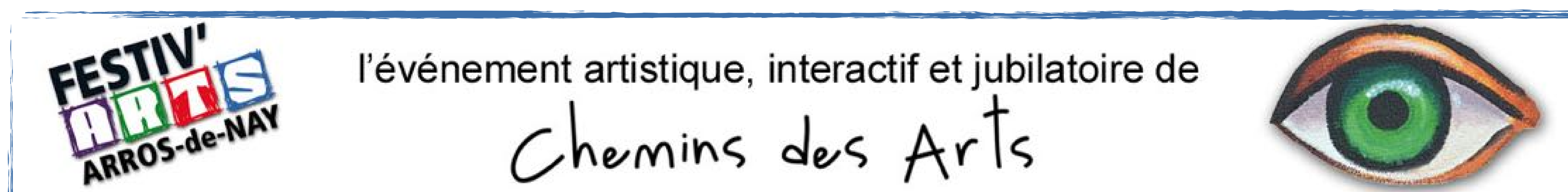


Les **5 et 6 juin 2022**, le traditionnel festival d'arts visuels accueillera à **Arros-de-Nay** de nombreux artistes sur le thème fédérateur " **équilibres** ". Les artistes sélectionnés pour 2020 seront reconduits pour cette 12ème édition.

Dès le 30 mai, 4 d'entre eux s'installeront en résidence au coeur du village pour expérimenter et créer en extérieur une oeuvre collective. Dans la semaine, des visites permettront au public, par petits groupes, de rencontrer ces artistes, de découvrir leur travail de création et de dialoguer avec eux.

Les Artistes en Herbe amateurs (enfants, ados, adultes, scolaires, étudiants, en individuel ou participation collective) sont invités à s'inscrire auprès de nathalie.bouyer@sfr.fr (clôture des inscriptions le 15 mai 2022).

Après ces 2 années d'arrêt forcé, Festiv'Arts a plus que jamais, et dès à présent, besoin de votre aide. Si vous souhaitez rejoindre cette belle aventure, n'hésitez pas à contacter l'équipe, par mail à festivarts.contact@gmail.com, ou en appelant directement Philippe au 06 33 53 45 26. Nous vous invitons également à découvrir notre site festivarts.fr.



<http://festivarts.fr>



festivarts.contact@gmail.com



06 33 53 45 26 - Philippe



<https://www.facebook.com/festivarts.arros/>



L'AMAP DE NAY-ouest



L'AMAP d'Arros s'agrandit !

Créée il y a maintenant **10 ans**, la petite **AMAP de Nay-Ouest** vient d'accueillir 6 nouvelles familles, séduites par les contrats de produits bio ou issus de l'agriculture raisonnée proposés.

Ceux-ci sont en effet aussi variés que légumes de saison, œufs et volailles, viande de porc, poissons, miel, fruits de saison, fromages de chèvre et brebis, greuil, jus de fruits, cidre, pâtisseries... Chaque famille adhérente s'engage à régler à l'avance les contrats qu'elle a choisis pour la saison (il suffit de prendre au moins un contrat pour adhérer à l'AMAP), à assurer une permanence d'une demi-heure lors des livraisons, en rotation avec les autres familles adhérentes (environ 3 permanences par saison de 6 mois), et à venir chercher son panier chaque mercredi sous les halles entre 18H30 et 19H.

C'est l'occasion pour elles de consommer autrement, des produits de qualité et de saison, de soutenir l'agriculture paysanne de proximité mais aussi de partager des moments de convivialité et d'échange. En effet, chaque livraison est un temps de dialogue entre les familles, les enfants s'y retrouvent également avec plaisir et chaque fin de saison se clôture par une soirée façon auberge espagnole où chacun apporte et partage des produits qu'il a cuisinés.

Pour adhérer à l'AMAP de Nay-Ouest, pour la prochaine saison hiver-printemps, qui démarrera le 1er janvier, il vous suffit d'envoyer un mail à amapnayouest@gmail.com pour vous faire connaître et prendre tous les renseignements nécessaires.

L'AMAP de NAY-ouest, en bref :

- Pas de frais d'inscription, on ne règle que ce que l'on commande, en début de saison
- La distribution des paniers a lieu chaque mercredi de 18H30 à 19H sous Les Halles d'Arros de Nay
- Une permanence est assurée par deux membres de l'AMAP à chaque livraison, selon un principe de roulement.
- On peut prendre des contrats à tous les producteurs ou seulement à certains, en fonction de ses propres envies/besoins.
- À chaque producteur son contrat spécifique de 6 mois. Sur chaque contrat on raye les dates où l'on ne souhaite pas de panier, (Ex : congés, absences programmées) et on règle en début de semestre l'intégralité de ce qui est commandé aux dates indiquées
- Deux fois par an, nous nous retrouvons en familles pour passer une soirée conviviale sous forme d'auberge espagnole où chacun apporte des produits réalisés à partir de produits de l'AMAP, à partager.



amapnayouest@gmail.com



<https://www.facebook.com/AmaPresc/>





Les produits proposés / les producteurs / les livraisons :

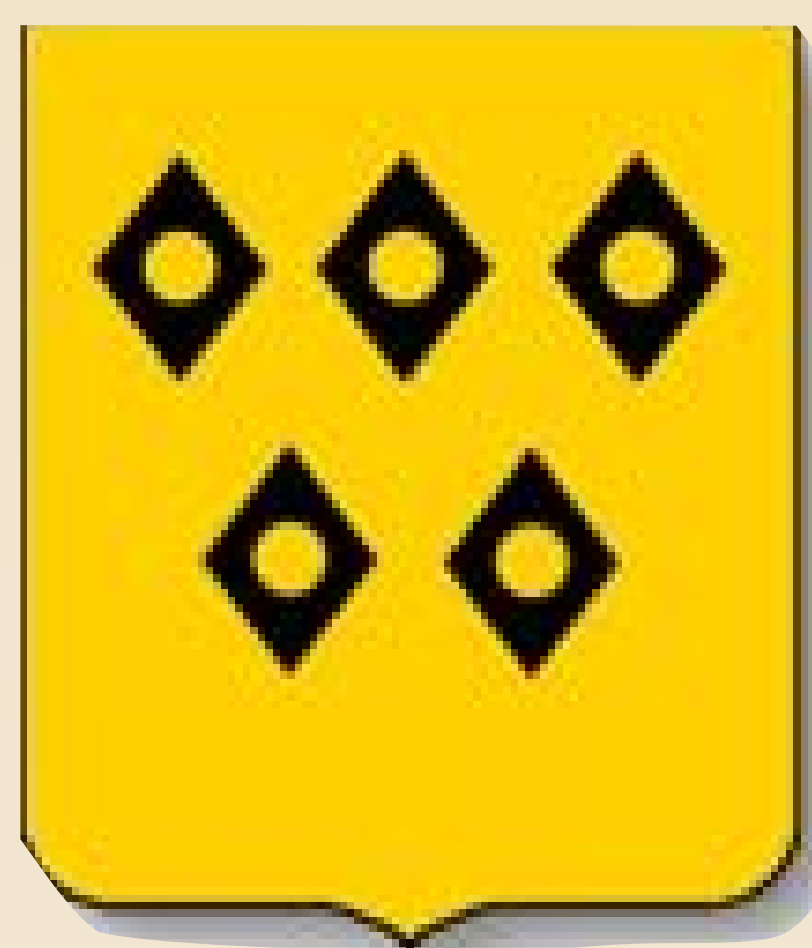
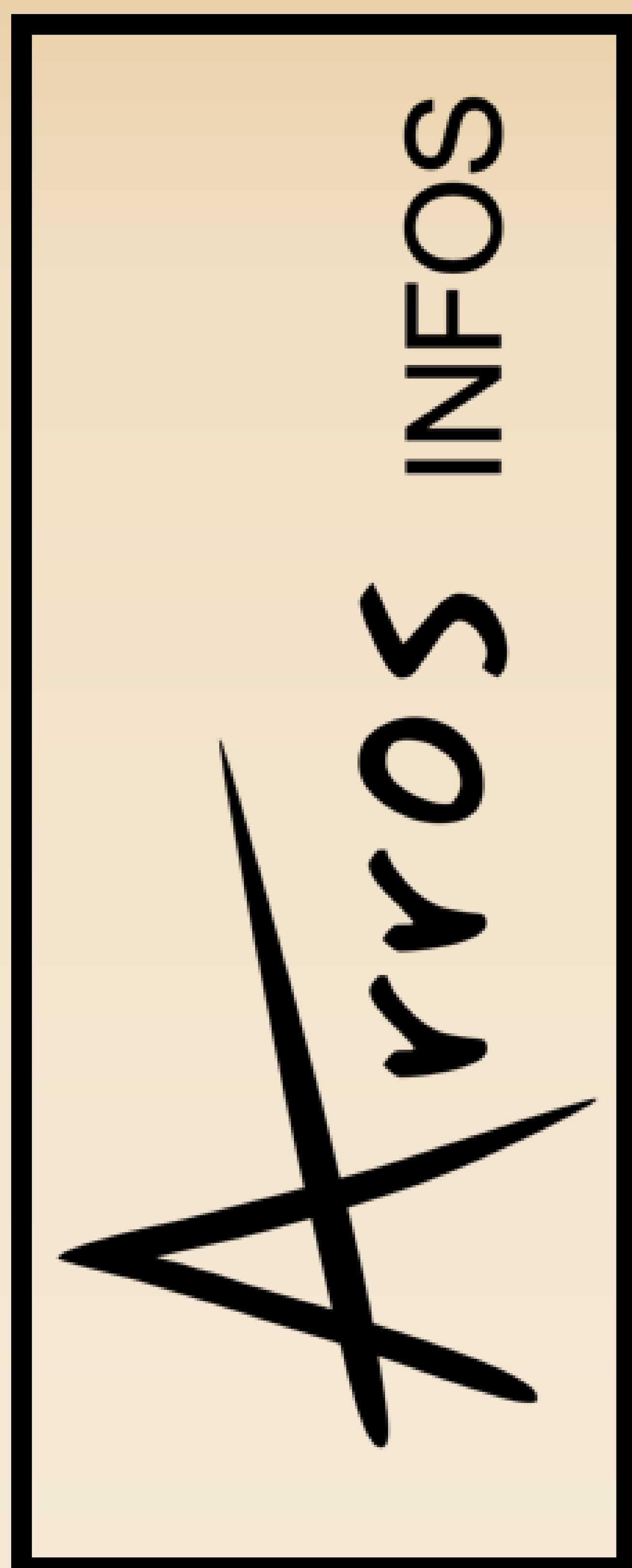
Produits réguliers :

- Légumes de saison bio certifiés / GAEC l'Hortulus, Saint-Abit / livraison chaque semaine ou tous les 15 jours au choix
- Œufs et volailles variées, élevées en plein air, agriculture raisonnée / Ferme Saliou, Assat / livraison toutes les 2 semaines
- Poissons de mer variés, pêche artisanale / Christophe Domec, Saint Jean-de-Luz / livraison tous les mois
- Viande de porc et charcuterie, agriculture raisonnée, / découpe et préparation artisan charcutier-traiteur, Hervé Larrieu, Arros-de-Nay / livraison tous les mois

Contrats ponctuels :

- Miel et confitures, bio / Jérôme Thiout, Vallée d'Ossau / livraison 2 fois par an
- Kiwis Jaunes et pommes / Producteurs du Lot et Garonne / Livraison une ou 2 fois par an
- Abricots, agriculture raisonnée / Somail fruits, Producteur du Roussillon / Livraison une ou 2 fois par an
- Fraises, agriculture raisonnée / Panier de Luz, Haussevielle / Livraison une ou 2 fois par an
- Pruneaux d'Agen et produits à base de pruneaux, agriculture raisonnée / Ferme du Lacay, Lot et Garonne / Livraison un fois par an





Arros-de-Nay

un village, une histoire

ACCUEIL DU PUBLIC

~~~~~

### MAIRIE

Lundi : 10h00 - 12h00  
Mardi, Jeudi, Vendredi : 15h00 - 17h00  
Mercredi : 15h00 - 19h00

05 59 71 23 16  
[mairie@arroddenay.fr](mailto:mairie@arroddenay.fr)  
[www.arroddenay.fr](http://www.arroddenay.fr)  
[www.paysdenay.fr](http://www.paysdenay.fr)

### BIBLIOTHEQUE

Mardi : 16h00 - 18h00  
Mercredi : 15h30 - 18h30  
Samedi : 11h00 - 12h00

### CENTRE DE LOISIRS

Mercredi : 7h30 - 18h30

07 68 56 48 02  
<http://clsh-arroddenay.e-monsite.com>

- ~~~~~
- Directeur de la publication : Mr Gérard d'Arros
  - Editeur : Mairie d'Arros-de-Nay - Place du Corps-Franc-Pommiès - 64800 Arros-de-Nay
  - Tirage : 400 exemplaires - N°14 de novembre 2021
  - Imprimeur : Imprimerie Grangé - 6 rue Bernadotte - 64000 Pau

